



Devenez **INGENIEUR AGROPARISTECH** par **APPRENTISSAGE**

L'ingénieur AgroParisTech est expert en :

- ressources agricoles et forestières
- environnement
- transformation agro-industrielle
- biotechnologies
- distribution et les services accompagnant production et commercialisation

Agro-alimentaire, Agronomie, Aménagement du territoire, Biologie, Chimie, Développement/Economie rurale, Développement durable, Eau, Economie-Entreprises, Environnement, Forêt/Bois, Milieux naturels/Ecosystèmes, Nutrition/Santé, Politiques publiques, Qualité/Sécurité, Sciences animales, Sciences végétales, Système d'information/Modélisation

 **AgroParisTech** c'est :

- **8 campus** en France dont 4 en Ile-de-France, 5 départements de formation et de recherche
- **24 unités mixtes de recherche**
- **1 ferme expérimentale** à Grignon
- **1 halle technologique** à Massy, des tiers-lieux ouverts dits *Inn Lab* dont le **Food Inn Lab** à Massy
- **1 Centre de Formation d'Apprentis**, le CFA SEV
- Plus de **2000 étudiants**
- **230 enseignants-chercheurs**
- **375 doctorants**

>>> agroparistech.fr/cfa



CURSUS INGÉNIEUR

C'est une formation pluridisciplinaire exigeante intégrant les sciences et technologies du vivant et de l'environnement, les sciences de l'ingénieur et les sciences humaines, économiques et sociales.

Vous développerez une **maîtrise scientifique et technique** ainsi qu'une ouverture d'esprit vous permettant d'appréhender l'ensemble des dimensions du **développement durable**.

Au terme de votre cursus, vous serez capable :

- D'analyser et modéliser, à différentes échelles des **systèmes complexes et incertains**
- D'imaginer, concevoir et mettre en œuvre des **solutions robustes, innovantes aux plans scientifique technique, économique social, environnemental** et ce, dans des perspectives allant du court terme au long terme,
- De prendre en compte dans la conduite des projets que vous mènerez, **la responsabilité sociétale** dans un cadre mondialisé



Ingénieur AgroParisTech			
Objectifs généraux	Enseignements cursus apprentissage	Projets	Campus
1^e année Ingénieur AgroParisTech cursus apprentissage :			
Emploi du temps spécifique cursus apprentissage, classe de 30 apprentis.			
Tronc commun permettant de <ul style="list-style-type: none"> • S'ouvrir sur les problématiques propres à l'ingénieur du vivant • En consolidant et maîtrisant les disciplines cœur de compétences des ingénieurs • En apprenant à mobiliser autour de problématiques clés • Et en apprenant à mieux se connaître et à évoluer en groupe 	Un socle commun disciplinaire : <ul style="list-style-type: none"> • Filières agricoles, Biotechnologies du vivant • Statistiques appliquées aux sciences du vivant • Sciences de l'Ingénieur • L'apprenti et l'entreprise, • Introduction aux sciences économiques et de gestion • Sciences et société, éthique • Histoire et communication • Anglais + 2^e langue vivante • Sport 	Voyage d'étude d'1 semaine dans un pays anglophone	Massy
2^e année Ingénieur AgroParisTech cursus apprentissage :			
Les élèves ingénieurs apprentis ou sous statut étudiant suivent pour partie les mêmes cours.			
Consolidation du socle commun de compétences de l'ingénieur AgroParisTech et d'approfondissement choisi par l'étudiant parmi : <ul style="list-style-type: none"> • Productions, filières, territoires pour le développement durable • Ingénierie des aliments, biomolécules et énergie • Gestion et ingénierie de l'environnement • Ingénierie et santé : homme, bioproduits, environnement 	Poursuite du tronc commun : <ul style="list-style-type: none"> • Sciences économiques, sociales et de gestion • Sciences de l'Ingénieur et modélisation mathématiques • Anglais + 2^e langue vivante • Sport • Sur 4 séquences, choix libres au sein d'une offre comportant approfondissement disciplinaire ou de domaine et ouverture culturelle 	2 semaines de séjour linguistique en pays anglophone	Paris/ Massy/ Nancy selon le domaine choisi
3^e année Ingénieur AgroParisTech cursus apprentissage			
Les élèves ingénieurs apprentis ou sous statut étudiant suivent pour partie les mêmes cours			
Année de finalisation du projet professionnel et personnel : choix d'une dominante d'approfondissement ou d'un semestre d'étude dans une université étrangère partenaire. <ul style="list-style-type: none"> • Enseignements d'approfondissement • Anglais • 2^e langue vivante et sport facultatifs 		Paris/ Massy/ Nancy selon la dominante choisie ou Université étrangère	

LE TUTORAT ENSEIGNANT

Chaque apprenti est accompagné par **un tuteur enseignant tout au long des trois de scolarité. Le tuteur est choisi parmi les enseignants-chercheurs** d'AgroParisTech pour son expertise dans le domaine d'activité de l'apprenti et sa pédagogie. Le tuteur rencontre le maître d'apprentissage sur le lieu de travail à plusieurs reprises. Il évalue les rapports d'expérience en entreprise et s'assure que les exigences scientifiques sont à leur juste place. Il conseille l'apprenti lors de ses choix d'orientation, notamment s'il effectue un semestre d'étude à l'étranger, et préside son jury de soutenance de fin d'étude.

En plus du tutorat, les apprentis sont accompagnés vers la réussite par des enseignants motivés. Un **stage de renforcement** est organisé en août avant la rentrée universitaire. Durant le cursus, des enseignants organisent des **cours de soutien individuels ou collectifs**.

L'EXPERIENCE INTERNATIONALE

Dans une économie mondialisée, acquérir une expérience internationale durant sa formation facilite l'insertion future. C'est aussi une formidable occasion de découvrir le monde et de mettre en œuvre sa capacité à travailler dans un contexte interculturel.

Les apprentis ingénieurs ont l'obligation de cumuler **6 semaines d'expérience à l'étranger** :

- Le CFA SEV organise et finance 3 semaines (voyage d'étude 1^e année + séjour linguistique 2^e année)
 - 3 semaines d'expérience à l'international sont à organiser par l'employeur sur le temps d'alternance en entreprise.
- Le CFA SEV est à **l'écoute des employeurs et des apprentis** pour les aider à mettre en place des mobilités réalistes qui font sens au regard des missions confiées.

Les apprentis ont la possibilité d'effectuer le **1^{er} semestre de 3^e année** au sein de l'une des **130 universités partenaires**.



L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le CFA SEV accompagne les lauréats du concours apprentissage pour qu'ils trouvent un contrat : une **rencontre avec des employeurs** dédiée aux apprentis et des **ateliers de recherche d'emploi** conduits par des experts en ressources humaines sont organisés sur le campus. Les nombreuses offres d'apprentissage des partenaires sont proposées aux apprentis. Depuis la 1^{ère} promotion en 1995, plus de 580 ingénieurs ont été diplômés par l'apprentissage. Ils ont tous trouvé leur contrat dans les délais.

Les apprentis peuvent choisir **un employeur partout en France**.

En février 2018, 4 mois après la soutenance du travail de fin d'étude 77% des apprentis sont en emploi dont 39.6% en CDI et 83.6% sous statut cadre. 13.6% des apprentis poursuivent en doctorat. Le salaire annuel médian déclaré est de 34000€.

VIE DE CAMPUS

Sur chaque campus AgroParisTech, des **résidences accueillent les apprentis**. Si l'entreprise est dans une autre région, les apprentis qui doivent louer un 2^e logement ont droit à une aide financière forfaitaire. A chaque alternance, les trajets école/entreprise sont pris en charge par AgroParisTech.

Les apprentis avec l'ensemble des élèves ingénieurs s'investissent ensemble dans la vie associative.

L'APPRENTI

Le **statut** de l'apprenti devrait évoluer au gré des réformes prévues. C'est un contrat régi par le Code du travail. L'apprenti est lié à une entreprise par un contrat d'apprentissage qui a une durée déterminée (36 mois pour les élèves ingénieur AgroParisTech).

Pendant toute la durée du contrat (même durant les périodes en école, ou à l'étranger), la loi prévoit que l'apprenti perçoit **une rémunération** :

Ancienneté / Age	18-20 ans	21 ans et plus
1 ^{ère} année	41% du SMIC = 614,37 €	53% du SMIC = 794,19€
2 ^{ème} année	49% du SMIC = 734,25 €	61% du SMIC = 914.06 €
3 ^{ème} année	65% du SMIC = 974,00 €	78% du SMIC = 1 168,80 €

La rémunération peut être supérieure au minimum obligatoire si des accords spécifiques s'appliquent ou si apprenti et employeur le souhaitent.

Le **salaire de l'apprenti est totalement exonéré des charges sociales** "salariales d'origine légale et conventionnelle imposées par la loi" donc le salaire net est égal au salaire brut. Le **salaire de l'apprenti est également totalement exonéré de l'impôt** sur le revenu, dans la limite du SMIC annuel. Cette disposition s'applique à l'apprenti ou au foyer fiscal auquel il est rattaché.

